

APPEL A NOTE CONCEPTUELLE DE SOUS-PROJET

APPUI INTEGRE AUX SYSTEMES DE JUSTICE PENALE DU MALI, DU BURKINA FASO ET DU NIGER

REF. NR. 003/22

22 avril 2022

L'IDLO – International Development Law Organization – est la seule organisation intergouvernementale mondiale consacrée exclusivement à la promotion de l'Etat de droit pour faire progresser la paix et le développement durable. L'IDLO cherche à habiliter les gouvernements et responsabiliser les populations à réformer les lois et renforcer les institutions afin de promouvoir la paix, la justice, le développement durable et les opportunités économiques. C'est dans cette dynamique que l'IDLO a démarré ses activités en 2020 au Niger à travers le Programme intitulé « *Appui intégré aux systèmes de justice pénale du Mali, du Burkina Faso et du Niger* ».

La situation sécuritaire au Sahel continu de se dégrader suite à la désintégration de l'État Libyen en 2012 avec un déclin rapide et simultané de l'état de droit dans ce vaste territoire peu peuplé qui devient ainsi de plus en plus instable. Au Niger, en dépit de l'existence de la Politique Nationale de Justice et des Droits Humains (PNJDH) matérialisée à travers le plan d'actions décennal 2016 – 2025, qui s'articule autour d'un objectif général : « *contribuer à rendre la justice plus performante, plus accessible, rapide et plus protectrice des droits et libertés* » et d'un objectif spécifique « *renforcer la place de la justice au sein de l'Etat de droit et de la société, de manière à en faire un pilier essentiel de la construction démocratique et du développement du Niger* », de nombreux défis ralentissent la promotion d'une justice de qualité dans le pays. Il s'agit notamment de la faible capacité, du manque de coordination inclusive, de l'insuffisance de contrôle interne, des lacunes matérielles et techniques, de l'insuffisance de contrôles externes et de sensibilisation juridique, des moyens limités et de la vulnérabilité des femmes et des filles.

De façon spécifique, au niveau des régions d'intervention du Programme au Niger, à savoir Tillabéri, Tahoua et Dosso ; la connaissance et l'accès de la population à la justice, y compris les femmes et les filles, les Violences Basées sur le Genre (VBG) ; le renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) en matière de droit pénal général ; la promotion des droits des femmes/filles et des enfants ; la restauration de la confiance entre la justice et les justiciables et le rapprochement de la justice des justiciables ; la problématique de la réinsertion socioprofessionnelle des détenus et la faible connaissance des avantages liés au recours à la Loi de 2003 (sur le plaider coupable et les alternative à l'incarcération) demeurent des problématiques qui amoindrissent l'offre d'une justice de qualité.

Pour répondre à ces besoins essentiels et renforcer la qualité de la justice, le Programme de l'IDLO, intitulé « *Appui intégré aux systèmes de justice pénale du Mali, du Burkina Faso et du Niger* » sur financement du Royaume des Pays Bas, œuvre à améliorer la qualité de la justice pénale classique afin qu'elle devienne plus ouverte à recevoir les problèmes et plaintes des justiciables, hommes et femmes, plus respectueuse des droits humains, plus rapide, plus transparente, plus redevable et plus axée sur les besoins des populations.

Dans le cadre de ce Programme, l'IDLO octroiera des financements aux sous-projets qui contribueront à la fourniture d'assistance technique, la mobilisation d'experts et le renforcement de capacités dans les domaines ci - dessous afin que les justiciables, les populations deviennent plus autonomes en matière de justice pénale et bénéficient d'un meilleur accès à l'aide légale :

- Renforcement des capacités des OSC dans le domaine de la Chaîne Pénale ;
- Amélioration de la connaissance du Droit Pénal au profit des populations ;
- Renforcement de l'offre d'Assistance Juridique ;
- Lutte contre les VBG et la prise en charge des victimes et des survivantes ;
- Reinsertion socioprofessionnelle des détenus.

Les organismes intéressés sont invités à utiliser le formulaire type pour les notes conceptuelles de sous-projets conformément aux règles établies dans cet avis.

Les notes conceptuelles de sous-projets et la déclaration du candidat doivent être soumises à travers la section du site Internet de l'IDLO dédiée à cet effet (voir lien ci-dessous).

[Calls For Concept Notes | IDLO - International Development Law Organization](#)

Date limite de soumission des notes conceptuelles de sous-projets :

20 mai 2022 à 23h59 (GMT)

Les candidats sont invités à lire attentivement l'appel à notes conceptuelles et la section ***Frequently Asked Questions (FAQ)*** sur le site Internet de l'IDLO. Si vous avez besoin de plus de précisions, veuillez soumettre vos questions par le biais du ***General Inquiry Form*** dans la section dédiée à cet effet du site Internet de l'IDLO.

DIRECTIVES

1. TYPE DE CANDIDATS

Les candidats peuvent être des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des organisations intergouvernementales, des associations, des fondations, des groupes de réflexion, des organisations de la société civile, des réseaux, des consortiums et des institutions académiques¹. Les organisations à but lucratif et les agences gouvernementales ne sont pas éligibles.

Les candidats peuvent soumettre un maximum de deux notes conceptuelles et doivent répondre aux exigences suivantes :

- Être en mesure d'exercer leurs activités sans aucune distinction, restriction, préférence ou discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil, la situation familiale et le handicap, ce qui doit être attesté par la présentation de politiques ou de règles internes anti-discrimination pertinentes.
- Être enregistré légalement dans le pays d'implantation, le Niger en l'occurrence.
- Avoir l'autorisation à gérer un compte bancaire - Relevé d'Identité Bancaire (RIB).
- Être financièrement fiable, prouver par des états financiers audités et des justificatifs de paiement de taxes.
- Être libre de tout conflit d'intérêt et ne pas avoir d'intérêt financier ou personnel avec l'IDLO qui pourrait enfreindre les principes de transparence, d'indépendance et d'équité conformément aux politiques et procédures de l'IDLO, et
- Adhérer aux règles et procédures de l'IDLO et du donateur.

2. DUREE

La durée de ce premier cycle de sous-projets est huit (08) mois à partir de la date de signature de contrat entre l'IDLO et les partenaires de mise en œuvre définitivement retenu.

3. BUDGET

Le budget maximal pour une intervention envisagée est de : **52.476.560 FCFA**

4. TYPE D'ACTIVITES

Les activités qui seront financées par le Programme sont liées aux domaines mentionnés ci-dessus. Quelques interventions qui pourraient être prises en compte, sont (liste non exhaustive) :

- **Renforcement des capacités des OSC dans le domaine de la Chaîne Pénale :** Evaluation des besoins de renforcement des capacités des OSC dans le domaine de la Chaîne Pénale, formation et outillage des OSC sur les thématiques spécifiques à la Chaîne Pénale et leur dotation en valises documentaires, Organisation des ateliers pour renforcer la bonne collaboration entre la justice et les OSC, Renforcement des capacités des OSC dans l'identification et la diligence des actions de plaider au profit des justiciables, renforcement des capacités des OSC (y compris dotation de documents) sur la Loi de 2003 et celles relatives au plaider coupable et au Travail d'Intérêt Général ainsi que leurs avantages pour les justiciables, en particulier mineurs, les femmes et les filles.
- **Amélioration de la connaissance du Droit Pénal au profit des populations:** Sensibilisation des populations sur le fonctionnement de la Justice Pénale et le rôle

¹ À condition qu'ils démontrent leur statut d'organisation à but non lucratif.

des différents acteurs à travers des journées portes ouvertes, vulgarisation des techniques de saisine des juridictions, organisation des débats sur les ondes de la station de la radio régionale (ORTN), des radios privées et communautaires dans les six départements de Tillabéri, organisation des caravanes de sensibilisation dans la commune urbaine et les départements de Tillabéri sur la cybercriminalité, les VBG et infractions liées à la sécurité, renforcement des connaissances des chefs traditionnels sur le droit pénal et le genre et spécifiquement les droits des filles et des femmes, organisation des activités de sensibilisation des chefs coutumiers des communautés rurales sur les voies de recours. Information et sensibilisation des populations sur la loi relative aux mesures alternatives à l'incarcération et leurs avantages pour les justiciables et spécifiquement pour les mineurs, les femmes et les filles ; sensibilisation des leaders communautaires sur le Droit Pénal, la détention et l'Assistance Juridique et Judiciaire.

- **Renforcement de l'offre d'Assistance Juridique :** Organisation des fora communautaires à l'intention des justiciables sur la procédure pénale. Assistance Juridique aux justiciables et particulièrement les femmes et les filles à travers la redynamisation des cliniques juridiques, Réalisation de campagne de plaidoyer pour l'octroi de subventions aux acteurs intervenant dans l'offre d'assistance juridique, viabilisation du service d'accueil et d'orientation du Tribunal du Grande Instance et création dans les Tribunaux d'Instance du ressort de Tillabéri, suivi et appui aux audiences du plaider coupable et celles relatives au recours au Travail d'Intérêt Général (TIG) au profit des justiciables et particulièrement les femmes et des filles.
- **Lutte contre les VBG et la prise en charge des victimes et des survivantes:** Organisation des séances de sensibilisation sur l'accès à la justice pour les femmes et les jeunes filles (journée porte ouverte à la justice, séance de sketches, caravane d'information et de sensibilisation dans les villages et quartier en collaboration avec les autorités coutumières et administratives etc.), sensibilisation de la population sur les Violences Basées sur le Genre tels que : les Coups et Blessures volontaires (conjugales et extra conjugales) ; l'abandon de famille, le mariage forcé ou précoce des jeunes filles ; la prostitution des jeunes filles ; la consommation des stupéfiants par les mineurs; le viol, les violences sexuelles sur des jeunes filles mineures ;les agressions sexuelles faites par des jeunes garçons mineurs ; le harcèlement sexuel ; le droit d'accès à la terre aux femmes dans le cadre de partage d'héritage, amélioration des conditions de détention des femmes et des jeunes (filles et garçons) en milieu carcéral (Organisation des prêches de sensibilisation, mise en place des outils d'apprentissages des métiers pour les détenus, promotion des mesures alternatives à l'incarcération à travers la mise en œuvre effective du travail d'intérêt général en lien avec l'insertion socioprofessionnelle, le plaider coupable, etc., avec un accent particulier sur le cas des femmes, des filles et des mineurs.
- **Réinsertion socioprofessionnelle des détenus:** Mise en place des actions de réinsertions socioprofessionnelles (apprentissage de métier aux détenus, création des ateliers de formation dans les maisons d'arrêts), équipements en kits d'accompagnement et installation des détenus après la libération, dotation du centre de réinsertion socio-professionnel de Daikaina en ateliers d'apprentissage (menuiserie métallique et bois, exploitation des parcelles de riz et du site maraîcher, etc.) suivi et appui aux activités d'apprentissage dans la maison d'arrêt de Daikaina.

N.B : Les candidats veilleront à ce que les sous-projets à mettre en œuvre répondent aux besoins des justiciables, et **spécifiquement les besoins des femmes et des filles justiciables.**

5. ZONES D'INTERVENTION

Au Niger, bien que les activités du Programme couvrent les régions de Tahoua, de Dosso et de Tillabéri, **celles des sous-projets, pour l'instant concerneront uniquement la ville de Tillabéri.**

6. PROCESSUS DE SELECTION

Le processus de sélection comprend les étapes suivantes :

1. *Soumission de la note conceptuelle et de la déclaration du candidat*

Le soumissionnaire doit soumettre une déclaration du candidat, dûment signée par un représentant légal autorisé de l'entité, établissant son intérêt et son éligibilité à postuler à l'appel à notes conceptuelles. La note conceptuelle doit démontrer l'intérêt du candidat et son éligibilité à postuler et contenir une description du sous-projet envisagé, y compris l'objectif, les résultats, les produits et les activités, les groupes cibles et les actions prévues pour assurer la sensibilité au genre et la durabilité. Elle doit également décrire l'expérience du candidat dans la réalisation des activités proposées.

2. *Examen organisationnel*

Le candidat présélectionné sera invité à fournir des preuves de sa capacité organisationnelle à entreprendre le sous-projet proposé. Cela comprend des informations sur le statut juridique de l'organisation, sa gouvernance, sa mission et sa stratégie, ses partenariats, sa structure organisationnelle, ses systèmes de Technologie de l'Information et de la Communication (TIC), sa gestion financière, sa gestion des ressources humaines et son expérience en matière de gestion des sous-projets. Les conflits d'intérêts potentiels seront également évalués.

3. *Soumission de la proposition*

L'organisation sélectionnée sera invitée à soumettre une proposition complète de sous-projet avec un budget et un plan de travail. La proposition complète doit expliquer en détail l'approche, les résultats, les produits et les activités de l'intervention proposée et les mécanismes de suivi prévus.

7. CALENDRIER DU PROCESSUS DE SELECTION

<i>Action</i>	<i>Calendrier / Date</i>
Lancement de l'appel à notes conceptuelles	22 avril 2022
Date limite pour les demandes de renseignements	11 mai 2022
Date limite pour la soumission des notes conceptuelles	20 mai 2022 (23h59 GMT)
Notification aux candidats non sélectionnés des résultats du processus de sélection	10 juin 2022
Notification et invitation des organisations présélectionnées à remplir le formulaire d'examen organisationnel et à soumettre les documents justificatifs pertinents	10 juin 2022
Date limite pour la soumission du formulaire d'examen organisationnel et des documents justificatifs pertinents	17 juin 2022

8. CRITERES DE SELECTION

Les notes conceptuelles seront évaluées en fonction des critères équipondérés :

- **Pertinence** : La note conceptuelle doit démontrer clairement la pertinence de l'intervention proposée à résoudre les problèmes ou les questions identifiés.

- **Résultats programmatiques attendus** : La note conceptuelle doit énoncer clairement et de manière mesurable les résultats et les produits attendus et s'aligner sur la théorie du changement du programme ou du projet de l'IDLO concerné.
- **Qualité du service** : La note conceptuelle doit contenir un ensemble de résultats clairement définis et démontrer la capacité du candidat à les fournir de façon efficace. Il convient de fournir des preuves des antécédents du candidat en matière de production de résultats au niveau de la qualité, du respect des délais et de l'efficacité requis.
- **Capacité** : La note conceptuelle doit démontrer la capacité du candidat à mettre en œuvre, à suivre et à clôturer le sous projet, y compris à répondre aux besoins en personnel nécessaires.
- **Durabilité** : La note conceptuelle doit indiquer clairement comment le candidat entend assurer la viabilité à long terme des résultats du sous projet.
- **Sensibilité au genre** : La note conceptuelle doit clairement démontrer comment le sous projet garantira l'égalité des sexes et la sensibilité au genre de la conception, en passant par la planification, la mise en œuvre et jusqu'à la clôture.
- **Budget** : La note conceptuelle doit inclure un budget avec toutes les recettes et dépenses associées à la mise en œuvre du sous projet, y compris les frais généraux.
- **Contribution au budget** : La note conceptuelle doit indiquer les ressources, en espèces ou en nature, que le candidat entend apporter au sous projet (par exemple, le personnel et le soutien administratif).
- **Analyse des risques et stratégie d'atténuation** : La note conceptuelle doit démontrer une analyse claire des risques et une stratégie d'atténuation pour le sous projet .
- **Expérience locale** : La note de conceptuelle doit fournir des preuves de l'expérience locale du partenaire de mise en œuvre. Les candidats ayant des activités programmatiques en cours dans le pays seront préférés.

9. DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION

Les candidats intéressés sont tenus d'utiliser le modèle de note conceptuelle du sous-projet, conformément aux règles énoncées dans le présent appel. Les notes conceptuelles et la déclaration du candidat présentées sous un format différent ou incomplète ne seront pas prises en considération. A ce stade, seules la Note Conceptuelle et la Déclaration du Candidat doivent être soumises. Les candidats présélectionnés seront invités à fournir d'autres documents justificatifs dans le cadre de l'Examen Organisationnel décrit au point 2 du processus de sélection.

Les demandes doivent être soumises au nom d'une personne légalement autorisée à représenter l'organisation candidate.

Les candidatures doivent être soumises via la section dédiée sur le site Internet de l'IDLO. En cas de consortium d'organisations, le chef de file du consortium doit soumettre la candidature au nom des partenaires du consortium.

Les notes conceptuelles et la déclaration du candidat sont recevables au plus tard à **23h59 (GMT)**, à la date indiquée dans le calendrier ci-dessus. Les notes conceptuelles reçues après l'expiration du délai imparti ne pourront pas faire l'objet d'une évaluation.

10. AUTORITE CONTRACTANTE

International Development Law Organization - <http://www.idlo.int>